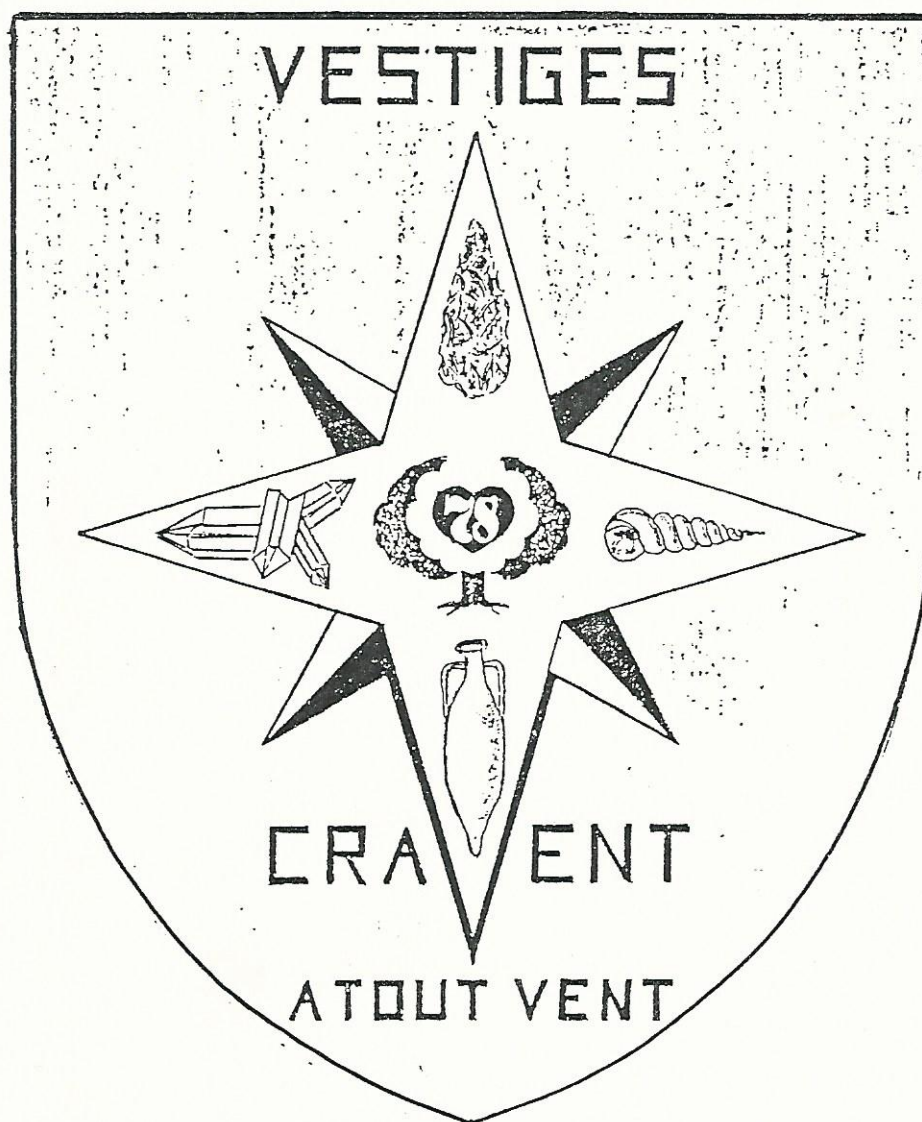


# RETRO N°19

## INFORMATION



CE N'EST PAS PARCE QUE C'EST DIFFICILE DE  
TROUVER POUR QUE JE N'OSE PAS CHERCHER

## VESTIGES A TOUT VENT

Les dernières trouvailles sur le sol Craventais pour l'année 1995

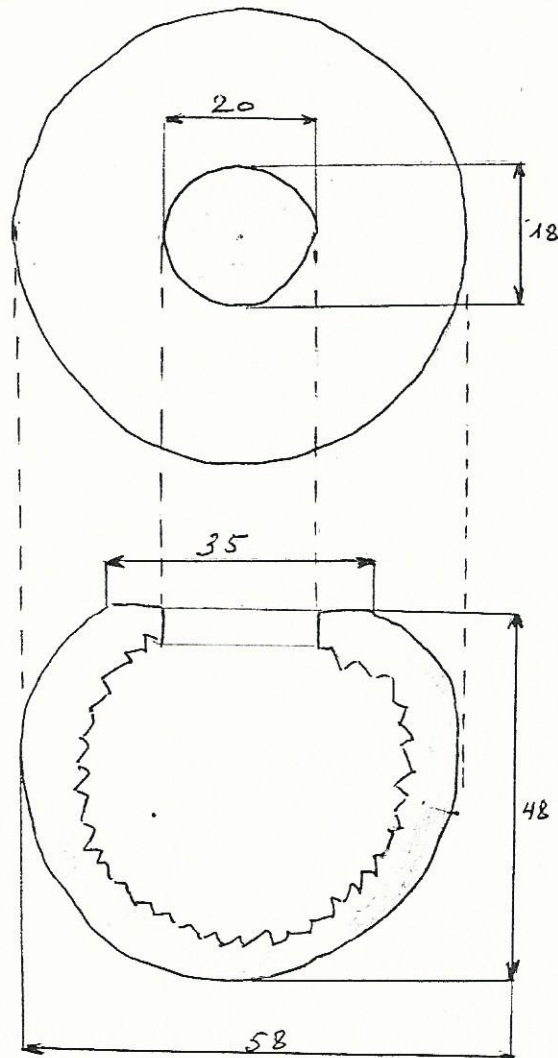
Monsieur Michel Heude a trouvé deux belles haches en pierre et des ossements humains, datant certainement du "Néolithique", au lieu-dit l'Abime (qui viennent s'ajouter à d'autres trouvailles déjà faites à cet endroit) il signale également un endroit en cuvette, où l'eau pénètre en tourbillonnant dans sa partie centrale, sans doute une ancienne marnière une étude du lieu sera faite pour déterminer ce phénomène.

Personnellement ma femme a trouvé une lampe à huile, à côté du chemin bordant l'Abime, pour un profane ce n'est qu'une pierre creuse, mais pour nous une merveille.

En voici la description

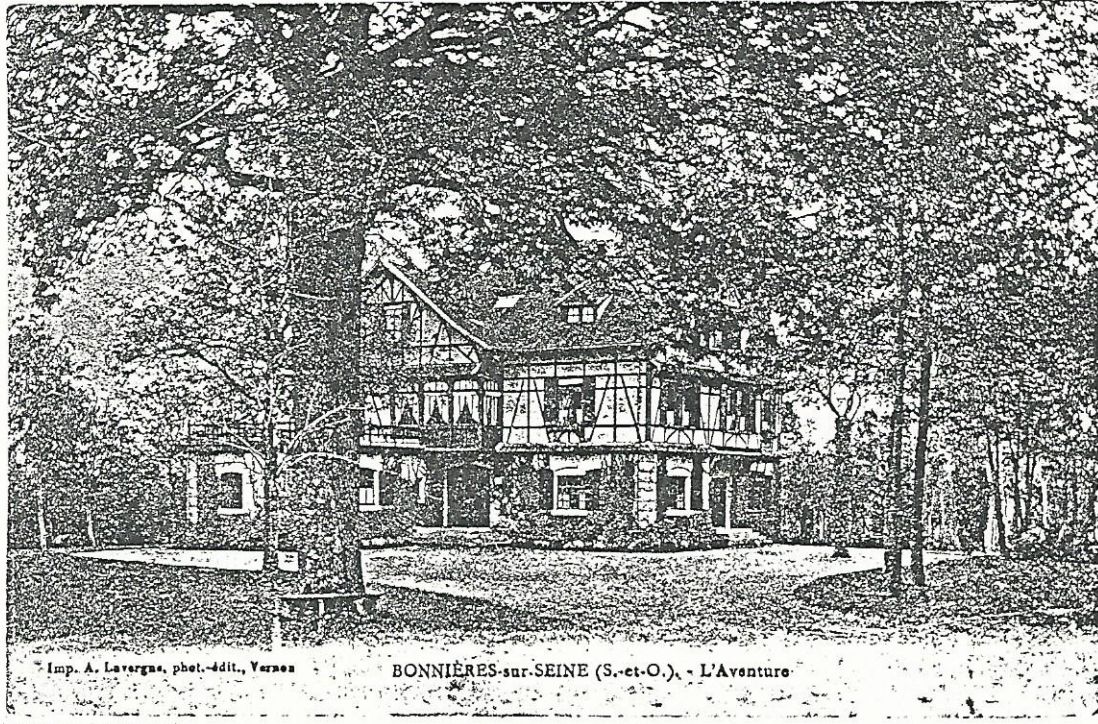
- 1) Lampe faite dans un galet sphérique et creux
- 2) A la base nous trouvons un segment sphérique de couleur marron.
- 3) Elle tient parfaitement sur sa base, était sûrement posée sur un calage.
- 4) Les traces de perçage sont nettement visibles.
- 5) Les traces de carbonisation sont également visibles sur le pourtour du trou.

Il est probable que sur cette portion du territoire Craventais il y avait un habitat datant du "Néolithique".



VESTIGES A TOUT VENT

Complément d'information concernant l'orphelinat



L'Aventure d'après une carte postale de "Bonnières /sur/ Seine"  
Maison de Madame Rey, lieu de promenade le dimanche pour les  
enfants de l'orphelinat, qu'elle créa au profit des pupilles de la Na-  
tion en souvenir de son fils Jean-Gabriel mort en 1916 pour la Patrie.

(suite) modification des cultures

Quant aux cerises elles sont pas pour les propriétaires de cerisiers, mais à peine rouges elles sont dévorées par tous les oiseaux du voisinage, malgré les clinquants, les épouvantails. J'ai réussi à en obtenir quelques-unes sur un énorme cerisier en mettant les extrémités de ses branches dans des sacs à poires. En général on a beaucoup de mal à obtenir de beaux fruits, il faut pour cela faire des pulvérisations, les défendre contre les guêpes.

Quant aux légumes il est nécessaire de les traiter à l'aide de produits spéciaux.

Et maintenant adieu au meilleur engrais qui soit, le fumier. plus de vaches, plus d'engrais, on a à sa place la ressource des engrais chimiques.

Les principales essences de bois sont: le chêne, le bouleau, le coudrier, le frêne, l'orme, le peuplier. On les employait autrefois comme bois de chauffage. Le chêne servait à faire des charpentes et l'orme était utilisé pour le charonnage.

A l'heure actuelle dans quelques maisons on fait du feu de bois pour utiliser la cheminée décorative de la salle de séjour, l'utilisation du fuel, du gaz butane ou propane a détroné le bois et le charbon.

---

#### Elevage du bétail

Encore un chapitre qu'il faut mettre au passé, mais au siècle dernier, l'élevage occupait une place très importante ainsi que nous le

fait savoir Monsieur Dubos, ancien Instituteur à Cravent.

En raison de son altitude élevée, le territoire comprend peu de prairies naturelles, aussi on ne s'occupe guère de l'élevage du bétail.

Cependant depuis quelques années, les cultivateurs font des prés auprès de leurs habitations et ils s'en servent pour élever une part de leurs vaches au lieu d'avoir recours au commerce. Souvent ils achètent leurs chevaux à l'âge de 8 mois ou un an, ils les dressent au travail et lorsque ces animaux ont atteint l'âge de 5 ans ils les revendent de 1000 à 5000 francs pour le service dans Paris.

Hélas, à part le cheval qui termine tranquillement ses jours dans un pré, ce sympathique animal aura totalement disparu de Cravent, et je ne sais où il faudra aller pour faire aux élèves de l'école une leçon sur cet aimable solipède.

Cravent comptait en 1899 50 chevaux, 218 vaches laitières et 50 génisses, les chevaux étaient employés aux travaux de la culture et les vaches produisaient le lait et le fumier.

Le lait avait été vendu tout d'abord à une laiterie parisienne qui le payait 12 centimes (anciens le litre en hiver et 9 centimes, toujours anciens) en été. Mais vers 1896 bon nombre de cultivateurs s'associèrent avec leurs voisins de Chaufour, La Villeneuve, Lommoie et formèrent un syndicat. Ils se chargèrent eux-même de la vente de leur lait à Paris et ils y trouvaient un certain bénéfice.

En 1920, le lait était ramassé par une coopérative laitière située à Bonnières, en bas de la côte Blanche à l'intersection des routes

N.13 et 13 bis. Chaque jour et 2 fois par jour un camion venait sur la place devant l'église et des voitures de laitiers trainées par des chevaux et ayant fait le ramassage dans les Communes voisines venaient apporter leur chargement au camion.

Ce camion était bien utile car il servait souvent de moyen de transport à des personnes qui venaient voir quelque membre de leur famille à Cravent. Une seule place, à côté du chauffeur, était à l'abri des intempéries; pour les autres on grimpait sur les pots de lait; par beau temps ce n'était pas désagréable, en ne tenant pas compte des secousses et de la poussière, mais malgré ces petits inconvénients on était fort heureux de trouver ce moyen de transport.

Mais revenons à cette histoire de lait; un seul cultivateur Monsieur Labbé, dans sa ferme du Val-Comtat possédait de 15 à 20 vaches, convertissait son lait en beurre et fromages qu'il vendait dans les villages voisins.

Si en 1860 il y avait 360 moutons, actuellement il n'y en a que quelques-uns pour la consommation familiale des cultivateurs.

A l'heure actuelle quelques troupeaux viennent en transhumance.

Les cultivatrices s'occupent de l'élevage des volailles, poulets dindons, oies et canards qu'elles engraisent et trouvent à les vendre sur place.

Il y a encore quelques années des marchands de volailles venaient les acheter ainsi que les oeufs.

Autrefois quelques cultivateurs avaient des ruches d'abeilles.

---

L'agriculture

(Histoire de Mantes et du Mantois par Marcel Larchiver)

Criminel rompu en 1755 pour l'assassinat d'un marchand de veaux et de vaches de Cravent.

L'an 1755, le 18 juillet, le nommé Nicolas Quétel, dit l'Avocat, natif de Lommoie, fut rompu dans la place de Rosny pour avoir assassiné à coups de bâton le nommé...., marchand de vaches (et de) veaux, demeurant à Cravent.

Il a avoué que c'était lui, qu'il n'avait point de complice.

Quoiqu'il entendit, quand on lui lut la sentence, qu'il serait rompu vif l'après-midi, mais à deux heures il fut ordonné par Monsieur d'Armencourt, lieutenant de Maréchaussée, de l'étrangler avant de le rompre, ce qui fut exécuté. Son corps mort resta jusqu'au lendemain samedi 19, quatre heures après-midi, où le bourreau le prit et le transporta entre La Villeneuve et Lommoie, dans le lieu où il avait l'assassinat et l'exposa là jusqu'à ce que son corps fut réduit en pourriture.

Ses parents qui étaient de la Villeneuve et de Lommoie n'osèrent le décrocher du gibet pour le faire enterrer tant ils craignaient le lieutenant de gendarmerie.

Il y en eut trois de jugés à Evreux d'où ils revinrent le lundi soir avant l'exécution; il n'y avait pas assez de juges à Mantes pour être compétents; il n'avait pas été fait justice depuis le 22 juillet 1742.

.... En blanc dans la chronique, par contre, tous les autres

noms cités alors que, dans son édition page 529 E. Grave les a systématiquement supprimés.

Le registre d'écrous des prisons de Mantes nomme la victime: Jean Duhamel, marchand de veaux à Cravent. c'est le 2 janvier 1755 que D'Armencourt lieutenant de maréchaussée, arrêta les nommés Nicolas Questel et Dérrouillard, surnommé "le menteur" (accusé de vol et assassinat de grand chemin). Le 6 janvier, un troisième accusé, Nicolas Gervais les rejoignit, transféré de la prison de Bréval.

Le 16 juillet, Questel fut exécuté, Nicolas Gervais et Jean Delaistre, dit (le débrouillard furent déchargés de l'accusation de complicité et relachés.

(Les photos représentées concernant l'agriculture ont été fournies par Monsieur Jean Colombe que nous remercions pour sa collaboration à notre journal).





Documentation Monsieur Mangin "Bonnières" (Membre de notre association)

Archives du Département des Yvelines (cote N° 970)

Comme chacun pourra le constater les revendications de la Paysannerie ne datent pas d'aujourd'hui.

Nous imprimons en minuscules les noms de ceux qui ont signé.

Cravent (Bailliage de Chartres)

(Seine-et-Oise, Canton de Bonnières)

70 feux

Procès verbal (1er mars 1789)

Président Charles SOULAS, syndic

55 Comparants: FRANCOIS Lefebvre; GILLE-TOUSSAINT Horidant;  
JEAN-BAPTISTE AULET; ROBERT DERLOT; LOUS-GABRIEL Cadot; CLAUDE-VICTOR  
LEMOINE; FRANCOIS MOUTON; JEAN-ANTOINE Bal; JACQUES LECLERC; SEBASTIEN  
Leclerc; JACQUES POULLAILLIER; JACQUES LECLERC; FRANCOIS Leclerc; JACQUES  
BARON; GUILLAUME Hérouard; JEAN-BAPTISTE Robert; CLAUDE Lemoine; SIMON  
Marcel; FRANCOIS LEFRANCOIS; LOUIS Chevalier; Jean Férey; CLAUDE Ledru  
SEBASTIEN LEJEUNE; JEAN Douville; JACQUES DOUVILLE; PIERRE Denis; JEAN-  
FRANCOIS Dubois; PHILIPPE LEJEUNE; JACQUES DOUVILLE; FRANCOIS MOULLARD;  
NICOLAS DANTAN; ANTOINE MOUTON; JEAN DOUVILLE; PHILIPPE MOUTON; PIERRE  
DESHAYES; JACQUES BARTHELEMI Maréchal; LOUIS Vallengelier; FRANCOIS

Les revendications suite

NOLLE; LOUIS Douville; CLAUDE Féret; MICHEL TOUCHOT; PIERRE BARON; LOUIS DOUVILLE; ANTOINE JEJEUNE; LOUIS Hérouard; ADRIEN Legris; CLAUDE Féret; LOUIS Couturier; CLAUDE Roulland; PIERRE DOUVILLE; MICHEL DOUVILLE; JACQUES Baron; JEAN-CHARLES Soulas; JEAN AUMOND; LOUIS Ferrey.

Députés: Charles Soulas, syndic, et Jean-Baptiste Robert.

-----  
Les Doléances cahier (1er mars 1789)

MAURICE JUSSÉLIN

Et nous occupans de nos doléances, plaintes et demandes, avons rédigé le présent notre cahier de doléances.

ET remontrons que nous gémissons depuis longtemps sous le poids des impôts, trop multipliés pour n'être pas d'autant plus à charge qu'ils rapportent moins au thrésor royal à cause des frais de perception.

Comme bons et loyaux citoyens et fidèles sujets du Roy, nous nous soumettons volontiers à porter notre part des charges de l'Etat en raison du produit de nos terres, que nous déclarons être de la plus médiocre qualité; pour quoi nous demandons que toute exemption et privilège cessant, il soit fait une juste et égale répartition des impôts à accorder sur tous et un chacun des membres de L'Etat, telle qu'elle auroit pu être faite par la municipalité et adjointe, suivant l'arrêt du Conseil d'Etat du 8 acust dernier, dont nous désirons le rétablissement.

Les revendications suite

Que les impôts soient à l'avenir perçus de la manière la plus simple et la moins dispendieuse.

Que l'on réforme les abus de l'administration de la justice, qui devient de jour en jour plus ruineuse dans nos campagnes.

Accédons d'avance à toutes les doléances, plaintes et remontrances qui seront faites dans l'assemblée générale du bailliage.

